**Canada**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 03 février 2025**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 03 ième jour du mois février deux mille-vingt-cinq, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Vacant

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge Directeur général, greffier-trésorier assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025;
5. Nomination d’Eric Thivierge au poste de directeur général et greffier-trésorier;
6. Approbation de la liste des comptes à recevoir pour l’année 2024;
7. Ventes d’immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;
8. Proposition du Camp le Manoir pour le camp de jour 2025;
9. Augmentation 2025 pour les employés sans contrat;
10. Inscription du directeur général au congrès ADMQ 2025;
11. Achat du Tome 5 sur la signalisation routière;
12. Renouvellement au Mouvement Action-Chômage comme membre corporatif 2025;
13. Banque d’heure pour la formation à distance sur le logiciel CIM;
14. Commandite au Centre Femmes Aux Plurielles;
15. Demande d’appui du Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix;
16. Achat d’une appareil respiratoire usagé avec le masque pour renouveler l’inventaire de la caserne de pompiers;
17. Achat pour compléter l’appareil respiratoire usagé acheté;
18. Adoption du bilan annuel des actions en sécurité incendie 2024;
19. Mandater les ingénieurs de FQM à compléter la démarche PGA-Eau;
20. Achat matériel de papeterie pour caserne de pompier;
21. Adoption du Plan stratégique 2025-2029;
22. Modification de l’entente relative à l’établissement d’un plan d’entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;
23. Modification de l’entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d’urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
24. Varia;
25. Comptes à ratifier de janvier 2025;
26. Comptes à payer de janvier 2025;
27. Salaires du mois de janvier 2025;
28. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
29. Période de questions allouée aux contribuables;
30. Levée de l’assemblée.

RÉSOLUTION 2025-02-5570

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant.

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025**

RÉSOLUTION 2025-02-5571

QUE le procès-verbal du 13 janvier 2025 soit, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5 - NOMINATION D’ERIC THIVIERGE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

RÉSOLUTION 2025-02-5572

ATTENDU le départ à la retraire de madame Marcelle Pedneault le 31 décembre 2024;

ATTENDU que la municipalité à l’obligation de nommé une personne à ce poste

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil nomme Eric Thivierge au poste de Directeur général et greffier-trésorier en date du 01 janvier 2025.

**6 – APPROBATION DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR POUR L’ANNÉE 2024**

RÉSOLUTION 2025-02-5573

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ACCEPTER le dépôt de la liste des taxes à recevoir de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts au 3 février 2025 au montant de 34699.97$.

**7 -VENTES D’IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

RÉSOLUTION 2025-02-5574

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Charlevoix, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Eric Thivierge, transmette, au bureau de la MRC de Charlevoix, la liste des immeubles pour qu’il soit procédé à la vente desdits immeubles à l’enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Et d’autoriser, suivant l’article 1038 du *Code municipal,* monsieur Eric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant au nom de la municipalité, les immeubles situés sur le territoire de la municipalité qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

**8 -PROPOSITION DU CAMP LE MANOIR POUR LE CAMP DE JOUR 2025**

RÉSOLUTION 2025-02-5575

CONSIDÉRANT QUE la municipalité éprouve des difficultés dans le recrutement du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour de Notre-Dame-des-Monts compte environ 35 jeunes inscrits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire continuer d’offrir à la population le service de Camp de jour;

CONSIDÉRANT Que le Camp le Manoir a soumis au conseil pour l’organisation, la supervision, l’administration du personnel et les activités de faire un seul camp pour les quatre municipalités soit Saint-Aimé-des-Lacs, saint-Urbain, Saint-Hilarion et Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les quatre camps vont se réunir aux loisirs de Saint-Hilarion;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Dany Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

QUE le conseil municipal accepte la proposition de service du Camp le Manoir pour la formation, l’organisation, la gestion et la supervision du personnel du camp de jour pour l’été 2025.

**9 -AUGMENTATION 2025 POUR LES EMPLOYÉS SANS CONTRAT**

RÉSOLUTION 2025-02-5576

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les employés sans convention collective soient augmentés selon le IPC à compter du 1er janvier 2025.

**10 -INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS ADMQ 2025**

RÉSOLUTION 2025-02-5577

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire Eric Thivierge, d.g, et greffier-trésorier au congrès des directeurs municipaux qui aura lieu le 18,19 et 20 juin au Centre des congrès de Québec au montant de 585$ plus taxes incluant 4 repas et de payer les frais inhérents.

**11- ACHAT DU TOME 5 SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**

RÉSOLUTION 2025-02-5578

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat des manuels TOME 5 sur la signalisation routière auprès du fournisseur les publications du Québec au montant de 222.95$ plus les taxes applicables et livraison s’il y a lieu;

**12 - RENOUVELLEMENT AU MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX COMME MEMBRE CORPORATIF 2025**

RÉSOLUTION 2025-02-5579

Il est proposé par la conseillère Dany Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la carte de membre du Mouvement Action Chômage au montant de 50$.

**13 – FORMATION À DISTANCE SUR LE LOGICIEL CIM**

RÉSOLUTION 2025-02-5580

CONSIDÉRANT QUE la formation adéquate du nouveau directeur général est essentielle pour assurer une transition efficace et le bon fonctionnement des opérations;

EN CONSÉQUENCE**,** il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu unanimement, d’approuver la formation à distance du directeur général. Et d’autoriser la dépense de 3360.00$ plus taxes à la Fédération Québécoise des Municipalités

**14 -COMMANDITE AU CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES**

RÉSOLUTION 2025-02-5581

CONSIDÉRANT une demande de contribution financière du Centre-Femmes aux Plurielles pour un souper-bénéfice et danse-o-thon qui aura lieu le 22 mars 2025;

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire une contribution financière au Centre-Femmes aux Plurielles de 50$ pour un souper-bénéfice et danse-o-thon qui aura lieu le 22 mars 2025 et d’autoriser le paiement.

**15 – DEMANDE D’APPUI DU GRAND RENDEZ-VOUS CYCLISTES DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2025-02-5582

CONSIDÉRANT une demande de services pour le Grand Prix Cycliste de Charlevoix (GRVCC) sont de retour pour une 27 ième édition en 2025 et sollicitent l’appui de la municipalité pour le passage et l’affichage sur les routes de notre secteur dimanche le 1 juin 2025;

* Étape le Routier du Grand Prix Cycliste, 3 parcours entre 50 et 125 km sur les routes de Charlevoix;
* Épreuve le Grandondo, 2 parcours variant entre 50 et 85 km sur les routes de Charlevoix;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RÉPONDRE favorablement aux demandes pour le passage et l’affichage temporaire sur les routes de la municipalité concernant la tenue du Grand Prix Cycliste et le Granfondo qui se tiendront le 1 juin 2025.

**16 – ACHAT D’UN APPAREIL RESPIRATIOIRE USAGÉ AVEC LE MASQUE POUR RENOUVELER L’INVENTAIREDE LA CASERNE DE POMPIER**

RÉSOLUTION 2025-02-5583

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler au moins un appareil respiratoire par année pour demeurer dans les normes;

CONSIDÉRANT que l’appareil usagé est aussi performant que si l’on aurait acheté un neuf;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat d’un appareil respiratoire APRIA usagé incluant le masque auprès de la municipalité de Saint-Hilarion au montant de 4000.00$ plus taxes applicables.

**17 – ACHAT POUR COMPLÉTER L’ENSEMBLE DE L’APPAREIL RESPIRATOIRE USAGÉ**

RÉSOLUTION 2025-02-5584

CONSIDÉRANT que la municipalité aurait dû acheter ces équipements supplémentaires même si elle aurait acheté l’appareil neuf;

Il est proposé par la conseillère Dany Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat de deux cylindres G1 en carbone, un support pour cylindre et une batterie rechargeable pour G1 auprès de Protection Incendie CFS Ltée au montant de 3875.96$ plus taxes applicables.

**18 - ADOPTION DU BILAN ANNUEL DES ACTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE 2024 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, INCLUANT LE RAPPORT ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2025-02-5585

**CONSIDÉRANT** **QU**’en vertu de l’article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale chargée de l’application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit, dans les trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d’activités pour l’exercice précédent;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Dany Simard et résolu unanimement, d’adopter le *Rapport annuel d’activités 2024 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*, incluant le rapport annuel de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts

c. c.      Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

**19- MANDATER LES INGÉNIEURS DE FQM À COMPLÉTER LA DÉMARCHE PGA-EAU**

RÉSOLUTION 2025-02-5586

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter l’offre de service de la Fédération Québécoise des Municipalités pour compléter la démarche PGA-Eau. Le mandat sera réalisé à taux horaire subventionné selon les taux suivants :

Ingénieur sénior principale 28.04$

Ingénieur sénior 24.48$

Ingénieur intermédiaire et junior 21.85$

Personnel de secrétariat 9.87$

**20 - ACHAT MATÉRIEL DE PAPETERIE POUR LA CASERNE DE POMPIER**

RÉSOLUTION 2025-02-5587

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat de matériel de papeterie pour la caserne de pompier au montant de 58.47$ plus les taxes applicables et livraison s’il y a lieu;

**21 – ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025-2029**

RÉSOLUTION 2025-02-5588

CONSIDÉRANT que le comité a été mandater pour examiner et formuler des recommandations concernant le plan stratégique;

CONSIDÉRANT que le comité a soumis un rapport détaillé le 15 janvier 2025 à la suite de leur travail fait avec les avis des citoyens;

CONSIDÉRANT que ces recommandations ont été examinées par le conseil municipale lors de la séance de travail du 20 janvier 2025;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu unanimement, d’adopter le Plan stratégique 2025-2029 pour la municipalité de Notre-Dame-Des-Monts.

**22 – Modification de l’Entente relative à l’établissement d’un plan d’entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est**

RÉSOLUTION 2025-02-5589

**CONSIDÉRANT** l’entente existante relative à l’établissement d’un plan d’entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** l’annexe 1 de ladite entente qui spécifie la répartition des frais d’exploitation, dont le coût de la main-d’œuvre;

**CONSIDÉRANT** la modification de ladite annexe par la MRC afin d’ajouter une spécification concernant le taux horaire facturé;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Dany simard et résolu unanimement d’accepter la modification proposée par la MRC de Charlevoix-Est à l’Entente relative à l’établissement d’un plan d’entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l’annexe 1 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l’être à temps ½ pour les jours fériés stipulés dans la Loi sur les normes du travail et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s’il y a lieu.

Il est également résolu de déléguer le directeur général, Eric Thivierge à signer ladite entente modifiée.

c. c.      Mme Caroline Dion, MRC de Charlevoix-Est

**23 – MODIFICATION DE L’Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est**

RÉSOLUTION 2025-02-5590

**Considérant** l’entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d’urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** l’article 10 de ladite entente qui spécifie la répartition des coûts d’opération;

**CONSIDÉRANT** la modification dudit article par la MRC afin d’ajouter une spécification concernant le taux horaire facturé;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu unanimement d’accepter la modification proposée par la MRC de Charlevoix-Est à l’Entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d’urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l’article 10 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l’être à temps ½ pour les jours fériés stipulés dans la Loi sur les normes du travail et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s’il y a lieu.

Il est également résolu de déléguer le directeur général, Eric Thivierge à signer ladite entente modifiée.

c. c.      Mme Caroline Dion, MRC de Charlevoix-Est

**24- VARIA**

**25 – COMPTES À RATIFIER DE JANVIER 2025**

RÉSOLUTION 2025-02-5591

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration: 45733.31$

Eau potable  0$

Total: 45733.31$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**26 – COMPTES À PAYER DE JANVIER 2025**

RÉSOLUTION 2025-02-5592

ATTENDU QUE le directeur général produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de janvier 2025 au montant de 57915.93.

Fonds d’administration pour janvier 2025 : 57707.31$

Eau potable pour janvier 2025: 208.62 $

TOTAL janvier 2025 : 57915.93$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2025 au montant de 57915.93$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 57915.93$

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**27– SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2025**

RÉSOLUTION 2025-02-5593

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois janvier 2025 au montant de 15734.79$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de janvier 2025 au montant de 15734.79$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

**28 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**29– PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**30 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2025-02-5594

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 40 minutes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Alexandre Girard

Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Eric Thivierge

Directeur général, greffier-trésorier

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 3 février 2025.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.